



Personnels et agents des secteurs des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile (SAAD, SSIAD...), des EHPAD, EHPA de la fonction publique territoriale, de l'Action sociale Publique et Privée, des Établissements des UGECAM :

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET MOBILISATION JEUDI 21 JANVIER... ET ON CONTINUE LE 4 FÉVRIER 2021 !

**Les fêtes de fin d'année sont passées...
mais on a encore les boules !
En 2021, nous ne lâcherons rien !**

Déjà à bout de souffle, les salarié-e-s et agent-e-s du secteur ont dû faire face, en toute première ligne au Covid-19, confinement, déconfinement, reconfinement, redéconfinement... tout cela, sur fond de crise sanitaire anxiogène et dévastatrice.

Force est de constater que ni le gouvernement, ni les employeurs privés ou publics ne sont à la hauteur : situations de sous-effectif chronique, fatigue extrême face à une charge de travail qui ne cesse d'augmenter, souffrance au travail devant des tâches à réaliser de plus en plus compliquées par manque de temps et éloignées des métiers originels, glissements de tâches de plus en plus courants alors que les actes concernés relèvent de professions réglementées, management autoritaire, manque de considération, amplification des risques psycho-sociaux, des troubles musculosquelettiques... et tout cela pour un salaire de misère !

Alors comment comprendre que les personnels relevant de la fonction publique hospitalière puissent bénéficier d'un CTI (Complément de Traitement Indiciaire) à hauteur de 183 euros nets mensuels alors qu'absolument RIEN n'est prévu pour les salarié-e-s des secteurs associatifs, privés et pour les agent-e-s de la fonction publique territoriale! Une injustice que nous dénonçons fermement !

Exigeons l'essentiel : mêmes métiers, mêmes rémunérations avec l'ouverture sans délais de véritables négociations pour :

- L'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la fonction publique hospitalière, territoriale et des conventions collectives ;
- Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résident-e-s et personnes accompagnées et patient-e-s ;
- Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer : développer l'accès à des formations qualifiantes en vue d'une reconversion professionnelle, permettre un départ progressif et anticipé à la retraite ;
- Des moyens de protection ainsi que du matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité ;
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels atteints par la Covid-19 ;
- La prise en charge des personnes en perte d'autonomie — qu'il s'agisse de l'hospitalisation, d'aide à domicile, d'appareillage — doit relever de l'assurance maladie selon les dispositions générales.

Les fédérations CGT des Services publics, des personnels des Organismes sociaux, de la Santé-Action sociale et du Commerce et services renouvèlent tout leur soutien à l'ensemble des professionnels du secteur. Les préavis de grève sont déposés.

**Déterminé-e-s et uni-e-s, toutes et tous ensemble mobilisé-e-s et en grève jeudi 21 janvier 2021.
Et on continue jeudi 4 février dans le cadre de l'appel interprofessionnel !**